

Présentation projet personnalisé

Septembre 2014

La phase de « connaissance » (EX : « d'exploration ») :

Cette **phase de « connaissance »** nous amène à rencontrer le jeune, les parents et toutes personnes susceptibles de nous éclairer sur la situation (des membres de la famille, les établissements scolaires, l'Assistante Sociale Scolaire et de Secteur, la Prévention Spécialisée, l'AEMO, etc.). Dans ce cadre, nous allons également consulter le dossier au Tribunal, l'évaluation de l'Information Préoccupante, ...

Quelle information allons-nous chercher et comment la retranscrivons-nous ?

Notre démarche s'inscrit dans le respect de la vie privée des personnes que nous rencontrons. Aussi, lors cet échange, nous allons recueillir leur parole, leur point de vue et leurs attentes, la perception qu'ils ont de la situation.

Nous les informons de manière claire que leur propos contribuera à élaborer le projet personnalisé.

Cette démarche se veut objective. A la fin de l'échange, nous pouvons faire l'exercice de reformuler ce qui a été dit. Cette démarche permettra une clarification et visera à ce que la parole de la personne soit respectée.

Le référent de la situation est garant du déroulement de la phase de connaissance. Il s'assure que toutes les personnes ont été rencontrées. Une trace écrite est laissée et l'équipe veillera à se répartir les différentes rencontres. . Cf doc Annexe1

Lors de cette phase de connaissance, l'équipe cherchera à établir un lien de co-construction et de confiance avec le jeune et sa famille. : « *Il s'agit de construire les bases d'une alliance dynamique (...) qui favorise le partage, et modifie le rapport dominant/dominé* ». (Cf. Guide des bonnes pratiques)

L'amont du Projet Personnalisé :

Un temps en équipe est nécessaire, en amont du jour du projet.

L'idée de cette concertation en équipe (et non de préparation ou d'élaboration) est d'échanger autour de **l'organisation du déroulement du projet personnalisé**.

Ce temps doit permettre de penser les modalités (en termes d'organisation et de sens) du projet afin de favoriser au maximum la libre expression de la famille et du jeune.

L'équipe se questionnera, en lien avec la famille, quant à la présence de toutes autres personnes selon la singularité de chaque situation et de chaque service (exemple : présence d'un partenaire ou d'une personne ressource pour la famille).

Un courrier d'invitation au PP est envoyé à la famille ainsi qu'aux autres personnes invitées, en précisant la date, le lieu et l'heure du projet.

Le jour du PP :

Le projet personnalisé est élaboré en présence du jeune, de sa famille, du psychologue affecté à la situation, de l'équipe éducative (les membres désignés en amont du PP par le chef de service), de la référente ASE et d'éventuelles personnes invitées. (L'équipe pense aux conditions d'accueil ; disposition de la salle, de la table de réunion, afin de faciliter et favoriser l'expression et la circulation de la parole).

Le chef de service est garant de la conduite de l'élaboration du PP.

Ce temps se décline en plusieurs étapes : L'introduction, la restitution de la phase de connaissance, l'élaboration d'une « **hypothèse quant à la compréhension de la situation** », la définition de champs d'interventions dans lesquels apparaissent les objectifs d'accompagnement ainsi que les moyens.

1 – L'introduction :

« Nous nous sommes rencontrés le..... car dans l'ordonnance de placement, avait été notifié : (citer les objectifs de l'ordonnance - cf. Ordonnance du Juge ou AP). Dans l'intérêt de votre enfant, nous souhaitons vous rencontrer régulièrement pour voir en quoi nous pouvions faire évoluer la situation et recueillir votre point de vue, vos paroles et vos attentes (exploration de la situation).

Dans ce cadre vous avez été amenés à rencontrer un psychologue de la Fondation Cognacq-Jay. Ensemble, nous avons convenu de voir quelles personnes autres que vous, pouvaient être susceptibles de nous éclairer sur l'origine de la mesure. Ainsi, nous vous avons rencontrés... (le nombre de rendez-vous) et avons eu aussi contact avec... ».

2 – Restitution de la phase de connaissance

Il s'agit d'une restitution synthétique de la parole des différentes personnes rencontrées afin de préserver la richesse et la diversité.

L'équipe apporte ensuite des constats sur ce qu'elle a pu observer, la phase de connaissance ayant permis l'émergence d'un lien.

L'animateur du projet personnalisé veille à ce que l'orateur rapporte les propos en étant concis, évite les digressions ou l'enlisement dans le narratif pur et n'anticipe pas en proposant des actions. Il

veille aussi à ce que chacun dispose d'un temps suffisant pour s'exprimer sans que cela consomme la totalité de la réunion. Il s'oppose à toute interruption intempestive de la part des autres, toute tentative de censure, jugement ou essai de se mettre d'accord.

3- l'élaboration d'une hypothèse

Sans hypothèse on risque fort d'être condamné à l'activisme ou à l'impuissance !

Suite à la restitution, il s'agit d'élaborer une « **hypothèse de compréhension de la situation** », avec la famille. Sa participation est recherchée à l'aide de support. Cela peut prendre l'apparence de mots clés qui font échos à toute « la restitution » et qui permettront de construire une phrase, une hypothèse. Celle-ci est donc construite avec le jeune et sa famille et validée par eux.

Il est important de signifier à la famille que « l'hypothèse » n'est pas « la vérité » mais bien une réflexion a un moment donné. Nous veillerons à ce que celle-ci ne mette personne en cause (non jugement).

L'hypothèse doit être centrée sur le présent en renfermant des éléments susceptibles d'évolution.

4 -l'élaboration d'objectifs d'accompagnement et de moyens.

De cette hypothèse, vont découler des objectifs atteignables d'accompagnement (ce qui est visé) et des moyens (ce qui est mis en place concrètement en termes d'action et de supports pour atteindre les objectifs). Ces derniers sont réfléchis et construits avec le jeune et sa famille et l'accompagnement éducatif se dessine autour d'eux.

Cette étape d'élaboration permet de favoriser au maximum l'implication du jeune et de sa famille afin que chacun puisse s'approprier le projet, en être porteur, y mettre du sens.

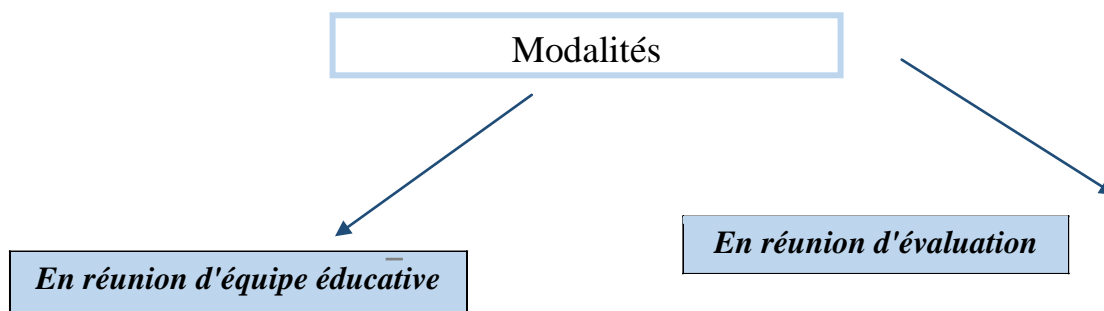
Dans la mesure du possible, un calendrier des rendez-vous est fixé et transmis au jeune et à sa famille.

Rédaction et validation du PP

- Cf grille Annexe 2
- Le chef de service valide le document final. Il doit lui être transmis dans les 15 jours après le projet personnalisé en ayant intégré par la partie du psychologue.

Lors de la rencontre suivante avec le jeune et sa famille, nous restituons le contenu du document. La possibilité de le relire intégralement leur est donnée s'ils le désirent. Un exemplaire du projet sera transmis à l'enfant et à sa famille, à l'Aide Sociale à l'Enfance (réfèrent AS) ou au Pôle Médicosocial (réfèrent PMS).

Modalités d'évaluation du PP



δ **Personnes présentes** : le chef de service éducatif, l'équipe éducative, et le psychologue affecté à la situation si besoin.

δ **Quand** : chaque situation de mineur est évaluée régulièrement lors de la réunion de l'équipe éducative, en fonction des spécificités de chaque service.

δ **Objectif** : évaluer les actions mises en place au regard du PP. Sont-elles en adéquation avec les objectifs de chaque champs d'intervention ?

δ **Si oui** : on poursuit les mêmes actions avec les mêmes moyens

δ **Si non** : on redéfinit de nouveaux moyens avec de nouvelles actions

δ **Moyens** : chaque situation est abordée sous l'angle du PP, notamment avec l'aide de fiches d'actions et de suivi (cf. Annexe 3) et d'observations diverses.

δ **Personnes présentes** : la famille, le jeune, le référent ASE ou PMS, le chef de service éducatif, des représentants de l'équipe éducative, le psychologue affecté à la situation, et toute autre personne jugée utile pouvant éclairer la situation.

δ **Quand** : à mi-mesure (le guide des bonnes pratiques de l'Anesm prévoit une évaluation annuelle au minimum), en fonction du type de mesure et des spécificités de chaque service. Toutefois, une réunion d'évaluation peut être provoquée à tout moment si les objectifs et les moyens sont à actualiser.

δ **Objectif** : permettre à chaque membre présent, de mesurer le résultat des actions mises en place depuis le dernier PP. L'idée est de questionner et de modifier, si nécessaire, les objectifs et les moyens. Lorsque l'hypothèse est caduque, un nouveau Projet Personnalisé s'élabore. La synthèse de cette rencontre est transmise à la famille.

δ **Moyens** :

δ **1** : Temps de concertation en équipe au préalable

δ **2** : Temps de recueil du point de vue de la famille, du jeune et de toute personne susceptible d'apporter des éléments nouveaux quant à l'évolution constatée depuis le dernier PP.

A tout moment, l'hypothèse peut être remise en question par une personne en lien avec la situation, ce qui amènera à réélaborer un nouveau projet personnalisé.

